



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 février 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 15 février 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M<sup>me</sup> Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; et S. E. M. Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; ainsi que des déclarations des représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, du Niger, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam, à l'occasion de la visioconférence organisée sur la question « Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264) », tenue le jeudi 11 février 2021. Des déclarations ont également été faites par S. E. M. Leonid Kravchuk, Chef de la Délégation de l'Ukraine auprès du Groupe de contact trilatéral, et par le représentant de l'Allemagne.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre datée du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité  
(Signé) Barbara **Woodward**



**Annexe I****Exposé de M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix**

La dernière fois que j'ai présenté un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Ukraine, c'était il y a près d'un an, le 18 février 2020 (voir S/PV.8726). À l'époque, j'avais, comme beaucoup d'autres membres du Conseil, accueilli avec un optimisme prudent la reprise des efforts de paix dans l'est de l'Ukraine à la suite du sommet organisé au format Normandie le 9 décembre 2019.

Les conclusions que les dirigeants de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine ont approuvées à Paris ont défini une série de mesures visant à stabiliser la situation sur le terrain, notamment l'adoption de mesures de confiance et l'instauration d'un cessez-le-feu durable. Les dirigeants ont également convenu d'appuyer les efforts, tant au sein du format Normandie que du Groupe de contact trilatéral, visant à progresser dans la mise en œuvre des dispositions politiques et de sécurité essentielles des accords de Minsk.

Le Groupe de contact trilatéral a convenu d'un cessez-le-feu illimité, qui est entré en vigueur le 27 juillet 2020. Le Secrétaire général s'est félicité de cette évolution, qui était conforme à l'appel qu'il avait précédemment lancé en faveur d'un cessez-le-feu mondial. Depuis lors, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine a signalé une diminution considérable du nombre de civils victimes des échanges de tirs.

Un autre fait nouveau encourageant est la libération et l'échange de personnes faites prisonnières dans le cadre du conflit. Il s'agit d'une évolution dont on ne peut que se féliciter. Mais, comme nous l'avons vu ces dernières semaines, sans progrès dans les domaines connexes de la sécurité et de la politique, la situation générale reste fragile. En effet, malgré de nombreuses promesses, les parties n'ont guère progressé de manière significative dans la mise en œuvre des autres dispositions politiques et de sécurité convenues. Et bien qu'un calme relatif règne, la situation humanitaire ne s'est pas améliorée.

Au contraire, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a aggravé les conditions socioéconomiques difficiles des civils dans les zones touchées par le conflit, notamment en renforçant encore les restrictions déjà sévères à la liberté de circulation de part et d'autre de la ligne de contact.

Elle a également aggravé les problèmes d'accès pour l'ONU, ainsi que les pénuries de médicaments, d'équipements et de personnel médical, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Plus de 3,4 millions de personnes ont encore besoin d'une aide humanitaire soutenue. Plus de la moitié des personnes dans le besoin sont des femmes et 40 % sont des personnes âgées. L'ONU et nos partenaires sont particulièrement préoccupés par les groupes vulnérables qui vivent le long de la ligne de contact.

Près de 10 mois après la fermeture de la ligne de contact en vue de contenir la propagation de la COVID-19, la population touchée par le conflit continue de payer un lourd tribut. Les retraités résidant dans des zones échappant au contrôle du Gouvernement et enregistrés comme déplacés sont confrontés à une détérioration des conditions économiques et à des risques sanitaires supplémentaires. Depuis mars 2020, ils ne peuvent pas récupérer leurs pensions de l'État.

Avant l'apparition de la COVID-19, les habitants franchissaient la ligne de contact en moyenne 1,2 million de fois chaque mois, pour bénéficier de services sociaux, sanitaires et autres et pour maintenir des liens familiaux. Actuellement,

seuls deux des cinq points de contrôle des entrées et des sorties ont été partiellement rouverts. En conséquence, la moyenne mensuelle des passages a chuté pour atteindre seulement le chiffre de 36 000.

Fait positif, deux centres offrant un large éventail de services ont ouvert du côté de la ligne de contact contrôlé par le Gouvernement, et d'autres devraient ouvrir à tous les points de passage cette année.

Malgré le cessez-le-feu, des bombardements périodiques et des tirs d'armes de petit calibre continuent d'endommager ou de détruire des maisons, des hôpitaux, des écoles, des routes et des systèmes d'approvisionnement en eau. En 2020, une soixantaine d'incidents ont affecté l'approvisionnement en eau propre et l'assainissement dans l'est de l'Ukraine. Les mines et les engins non explosés continuent de faire des victimes.

L'accès humanitaire reste un défi important pour l'ONU et les autres acteurs humanitaires internationaux opérant de part et d'autre de la ligne de contact. Du côté contrôlé par le Gouvernement, il est essentiel de rétablir les procédures accélérées pour l'approbation des fournitures humanitaires importées liées à la COVID-19.

Dans les zones non contrôlées par le Gouvernement, l'accès humanitaire est limité depuis 2015, et sévèrement restreint depuis l'apparition de la COVID-19. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies et l'équipe sur le terrain œuvrent au règlement de ces problèmes afin de permettre la livraison efficace de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin.

Nous exhortons tous les acteurs ayant de l'influence à contribuer à la levée des restrictions injustifiées à la liberté de circulation de part et d'autre de la ligne de contact et à l'ouverture de points de contrôle supplémentaires des entrées et des sorties.

Plus de 120 partenaires humanitaires ont pour objectif d'aider 1,9 million de personnes dans le cadre du nouveau plan de réponse humanitaire, qui donne la priorité à l'assistance vitale, aux services de base et aux besoins de protection. L'ONU cherche à obtenir 168 millions de dollars pour apporter une aide dans toutes les régions qui en ont besoin.

L'ONU est active dans un éventail d'autres domaines critiques à travers l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain. Il s'agit notamment de fournir des médicaments et des équipements de protection individuelle et de partager les compétences avec les professionnels de la santé confrontés à la flambée de la pandémie de COVID-19. Dans le courant du mois, l'Ukraine devrait recevoir la première livraison de vaccins du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins.

Par ailleurs, la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine poursuit ses activités essentielles de protection, de surveillance, de défense et d'établissement de rapports des deux côtés de la ligne de contact. L'ONU collabore également avec des femmes et des jeunes dirigeants de la société civile qui participent à des initiatives locales de paix et de dialogue pour promouvoir l'unité nationale. L'action essentielle qu'elle mène auprès des plus d'un million de personnes déplacées par le conflit se poursuit également. Ceci est particulièrement important au vu des conséquences socioéconomiques accrues de la COVID-19 sur les plus vulnérables.

Guidée par le cadre de partenariat entre le Gouvernement ukrainien et l'ONU pour la période 2018-2022 et par le programme pour la paix et le développement durables, l'ONU en Ukraine continuera d'appuyer les efforts visant à renforcer la cohésion sociale et la reprise, en se concentrant particulièrement sur l'est de l'Ukraine.

Tant qu'une solution politique durable au conflit dans l'est de l'Ukraine n'aura pas été trouvée, la situation sur le terrain restera fragile. Le fait que le cessez-le-feu a généralement tenu et que les discussions se poursuivent dans les formats établis n'est pas une raison pour nous de nous reposer sur nos lauriers. Cela ne saurait non plus se substituer à des progrès concrets. Le risque de régression est réel si les négociations se retrouvent dans l'impasse.

C'est pourquoi nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation des problèmes de sécurité dans plusieurs zones de tension le long de la ligne de contact au cours des derniers mois. Il faut rapidement inverser cette dangereuse tendance.

Le 17 février 2015, le Conseil a approuvé, dans sa résolution 2202 (2015), l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Comme nous l'avons déjà dit, cet ensemble de mesures ainsi que le Protocole de Minsk et le Mémorandum de Minsk demeurent le seul cadre convenu pour un règlement pacifique et négocié du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Le Secrétaire général a toujours exprimé l'appui ferme de l'ONU au rôle de chef de file assumé par le Groupe de contact trilatéral facilité par le format Normandie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour parvenir à un règlement pacifique du conflit. Aujourd'hui, je réitère notre appui à ces mécanismes.

Les membres du Conseil entendront dans un instant les exposés de la Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadrice Heidi Grau, sur les dernières discussions tenues au sein du Groupe de contact trilatéral, et de l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, l'Ambassadeur Halit Çevik, sur les conditions générales de sécurité sur le terrain. Il est essentiel que nous appuyions les efforts critiques qu'ils déploient. Plus important encore, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE doit disposer d'un accès sûr et sécurisé dans toute l'Ukraine pour pouvoir remplir son mandat intégralement.

L'Ukraine célébrera cette année le trentième anniversaire de son indépendance. Nous réaffirmons notre appui sans réserve à l'indépendance et à la souveraineté de l'Ukraine, ainsi qu'à son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Comme le Secrétaire général l'a toujours affirmé, l'ONU est aux côtés du peuple ukrainien dans sa quête d'une paix durable.

## Annexe II

### **Exposé de M<sup>me</sup> Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de présenter au Conseil de sécurité une mise à jour sur les travaux du Groupe de contact trilatéral.

La situation a beaucoup évolué depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité, en février 2020 (voir S/PV.8726).

Les restrictions de déplacement imposées après le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous ont obligés à organiser nos réunions bihebdomadaires du Groupe de contact trilatéral par visioconférence à partir de la fin mars. Ces restrictions ont également rendu beaucoup plus difficile pour les Ukrainiens de se réunir avec leurs proches de l'autre côté de la ligne de contact.

Le Groupe de contact trilatéral a poursuivi ses efforts en vue de l'application des accords de Minsk, en général, et plus particulièrement des mesures prises lors du sommet tenu au format Normandie en 2019.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Un point positif est la libération et l'échange de détenus faits prisonniers dans le cadre du conflit selon le principe « tous pour tous » ; une nouvelle étape a été franchie en avril, lorsque 34 prisonniers ont été libérés. Mais les négociations ont ensuite ralenti, les participants s'accusant mutuellement de ne pas respecter leurs engagements. J'espère vivement que cette année nous permettra d'avancer sur cette question humanitaire vitale.

Concernant une autre mesure prise lors du sommet tenu au format Normandie – l'ouverture de deux points de contrôle supplémentaires le long de la ligne de contact – les participants se sont engagés à ouvrir parallèlement deux points de contrôle dans la région de Louhansk avant le 10 novembre 2020. Après des années d'isolement relatif, cette mesure aurait permis de faciliter les contacts personnels et d'apporter un soulagement, notamment aux personnes âgées incapables de percevoir leur pension de retraite sur le territoire contrôlé par le Gouvernement. Malheureusement, trois mois après leur ouverture prévue, les deux points de contrôle restent unilatéralement fermés, alors que des négociations sur des détails techniques sont en cours. Je reste pourtant optimiste quant à la possibilité de résoudre ces questions et d'ouvrir les points de contrôle prochainement.

L'étape la plus importante franchie l'année dernière a été l'accord conclu par le Groupe de contact trilatéral le 22 juillet sur des mesures supplémentaires pour stabiliser le cessez-le-feu. Cet accord a apporté un soulagement que les populations des deux côtés de la ligne de contact attendaient depuis longtemps. Bien que nous ayons observé une tendance inquiétante à la multiplication des violations du cessez-le-feu ces dernières semaines, nous devons reconnaître que le nombre de violations du cessez-le-feu observées par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe reste nettement inférieur à celui du premier semestre de l'année dernière.

Les progrès réalisés en matière de désengagement et de déminage sont insuffisants. Alors que les participants ont identifié 19 nouvelles zones de déminage et quatre zones de désengagement au cours de l'été dernier, la mise en œuvre a été subordonnée par certains participants du Groupe de contact trilatéral à des questions politiques sans lien direct avec la situation.

Il est très préoccupant de voir les progrès sur des questions humanitaires et liées à la sécurité échouer en raison de considérations politiques. Au cours des premiers mois de 2020, le groupe de travail politique a déployé des efforts considérables

pour trouver un terrain d'entente, organisant des discussions approfondies sur la loi ukrainienne sur le statut spécial et sur des moyens possibles d'intégrer la « formule Steinmeier » dans ce document. Si ce travail a donné quelques résultats, toutes les discussions au sein du groupe de travail politique se sont arrêtées en août 2020 lorsque certains participants ont demandé que le Parlement ukrainien abroge une résolution sur les élections locales avant que la discussion puisse se poursuivre. Pour tenter de sortir de cette impasse, les participants se sont réunis fin octobre afin d'élaborer un plan d'action concret, assorti de délais, pour la mise en œuvre des accords de Minsk. C'est une tâche très difficile. Malheureusement, cette discussion au sein du Groupe de contact trilatéral a échoué jusqu'à présent. Je suis reconnaissante de la participation des conseillers politiques du format Normandie, qui cherchent activement des solutions pour sortir de l'impasse.

Bien que les dirigeants du format Normandie n'aient assigné aucune tâche spécifique au groupe de travail sur les affaires économiques, celui-ci a poursuivi ses efforts indispensables sur diverses questions, telles que l'entretien des infrastructures vitales, les menaces pour l'environnement et le paiement des pensions. Ce travail a un impact direct sur la vie quotidienne et le bien-être des populations des deux côtés de la ligne de contact.

En conclusion, je voudrais résumer mes remarques comme suit. L'année dernière a vu une réduction radicale du nombre des violations du cessez-le-feu. Mais les dernières tendances montrent qu'il sera difficile de maintenir le calme relatif sur la ligne de front si nous restons bloqués sur les questions humanitaires et politiques. Il est donc grand temps que toutes les parties fassent preuve d'engagement et de responsabilité. L'équipe de médiation de l'OSCE, pour sa part, fera tout son possible pour avancer sur le fond.

## Annexe III

### **Exposé de M. Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité.

De mon point de vue en tant qu'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et Coordonnateur du groupe de travail chargé des questions de sécurité du Groupe de contact trilatéral, je ferai le point sur la situation en matière de sécurité dans l'est de l'Ukraine, les récentes évolutions concernant la mise en œuvre des accords de Minsk et les incidences du conflit sur les civils.

Je crois que le contexte offre la possibilité pour les parties de trouver un moyen de parvenir à une désescalade durable, mais nous voyons aussi un risque que celle-ci s'amenuise. Je constate en outre avec regret que la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, consacrée par le mandat qui nous a été confié par les 57 États participants de l'OSCE, continue d'être entravée.

Si les conditions générales de sécurité le long de la ligne de contact restent instables, l'accord conclu le 22 juillet 2020 sur des mesures supplémentaires de raffermissement du cessez-le-feu prises au sein du Groupe de contact trilatéral a été suivi d'une diminution substantielle du niveau de violence armée. Après l'introduction de ces mesures fin juillet, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE a constaté la plus longue période de réduction de la violence depuis qu'elle a commencé à enregistrer systématiquement les violations du cessez-le-feu. Ce résultat positif est une démonstration de la volonté politique sur le terrain.

Cependant, comme pour les réengagements précédents et bien qu'il ne se soit agi que de la réitération d'un engagement existant, le respect du cessez-le-feu s'est atténué au fil du temps. En moyenne, seules 19 violations du cessez-le-feu ont été enregistrées quotidiennement entre août et octobre de l'année dernière, mais ce nombre augmente progressivement depuis novembre.

Le nombre quotidien moyen de violations du cessez-le-feu enregistré par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en 2021 s'élève actuellement à environ 87, ce qui est toujours inférieur à la moyenne quotidienne de 594 violations du cessez-le-feu dans les mois précédant l'accord de juillet ; mais par rapport aux mois d'été, la moyenne a augmenté de manière significative.

Pendant ce temps, d'autres violations continuent d'être commises, malgré les engagements pris par les parties. Des extensions de tranchées nouvellement construites et des améliorations aux structures militaires ont été observées des deux côtés de la ligne de contact, en violation de l'accord du 22 juillet. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continue également d'observer la présence d'armes lourdes et de positions militaires et de type militaire dans des zones résidentielles, qui mettent les civils en danger.

Au cours de l'été 2020, le groupe de travail chargé des questions de sécurité a connu une période de progrès qui a abouti à un large accord sur une série de conclusions importantes liées à la sécurité, issues du sommet organisé au format Normandie à Paris, qui s'est tenu en décembre 2019.

Un accord de principe a notamment été conclu sur les zones de déminage et sur un plan de déminage actualisé ; quatre nouvelles zones de désengagement ont été recensées ; et certains progrès ont été réalisés sur un projet d'addenda qui clarifierait plusieurs aspects de la décision-cadre sur le désengagement.

L'accord sur les mesures supplémentaires visant à renforcer le cessez-le-feu et la diminution de la violence armée qui a suivi leur adoption en juillet ont également permis d'engager un dialogue constructif.

Toutefois, une contrainte importante est apparue, puisque les parties n'ont pas pu se mettre d'accord sur un mécanisme conjoint de coordination chargé de donner suite aux violations présumées des mesures supplémentaires et d'enquêter sur ces violations, en vue à la fois de désamorcer la situation et de lutter contre l'impunité. Ce mécanisme pourrait constituer une importante mesure de confiance, qui fait jusqu'à présent défaut sur le terrain.

Je regrette de devoir dire que les discussions au sein du groupe de travail chargé de cette question sont dans l'impasse, les positions de négociation s'étant durcies au fil du temps.

Malgré les appels unanimes au sein du groupe de travail à agir contre l'impunité, les parties n'ont pas encore démontré leur attachement à ce principe en prenant des mesures sur les faits de violations confirmés par les rapports de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. De telles mesures constitueraient un premier pas important vers la responsabilisation dans le cadre de la mise en œuvre des mesures supplémentaires de juillet. En outre, elles contribueraient à enrayer l'affaiblissement de la volonté politique qui a mené le groupe de travail dans une impasse et pourraient empêcher toute nouvelle détérioration de la situation le long de la ligne de contact.

Selon les informations corroborées par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, 24 civils ont été tués et 107 ont été blessés dans le cadre du conflit en 2020. Huit civils ont été tués et 32 ont été blessés après l'entrée en vigueur des mesures supplémentaires.

Bien que 64 civils aient été tués ou blessés par des tirs d'armes de petit calibre ou dans des bombardements à l'arme lourde l'année dernière, je constate que tous ces civils, à l'exception de trois d'entre eux, ont été touchés avant l'introduction des mesures supplémentaires à la fin du mois de juillet. C'est une démonstration puissante de la manière dont des cessez-le-feu durables peuvent sauver des vies civiles et améliorer les conditions de sécurité dans des communautés qui ont déjà enduré des années de conflit – sept ans dans ce cas.

Et pourtant, les mines, les engins non explosés et les autres engins explosifs ont continué à faire payer un lourd tribut aux civils. Ces objets ont fait 16 morts et 51 blessés en 2020, les hommes et les garçons étant les plus touchés. Le fait que ces objets sont responsables de 92 % des morts et des blessés parmi les civils après l'entrée en vigueur des mesures de juillet témoigne de la menace permanente à laquelle sont confrontés les civils.

Compte tenu des souffrances que les mines et les engins non explosés infligent aux civils même lorsque les bombardements cessent, il est essentiel que les parties honorent leurs engagements à mener des activités de lutte antimines, notamment le déminage humanitaire.

L'émergence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) l'année dernière a rendu la vie encore plus difficile aux civils vivant des deux côtés de la ligne de contact. Depuis mars 2020, les civils ne peuvent franchir la ligne de contact entre les zones contrôlées par le Gouvernement et les zones non contrôlées par le Gouvernement en Ukraine qu'à deux des cinq points de passage officiels. Un seul d'entre eux est accessible quotidiennement, et il y a eu un confinement pendant environ trois mois au cours de la première phase de la pandémie de COVID-19.

Malgré l'accord de principe conclu l'été dernier au sein du Groupe de contact trilatéral pour ouvrir de nouveaux points de passage à Zolote et à Chtchastia, les civils ne peuvent pas utiliser ces points de passage. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a observé que les points de contrôle des entrées et des sorties

de Zolote et de Chtchastia sont opérationnels depuis le 10 novembre dans les zones contrôlées par le Gouvernement, mais que les points de contrôle correspondants dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ne le sont pas.

La possibilité pour les civils d'utiliser ces points de passage atténuerait des difficultés considérables, faciliterait les passages humanitaires et permettrait des contacts interpersonnels, notamment des initiatives de dialogue. Entre mars et décembre 2020, le nombre de passages enregistrés par le Service national des gardes-frontières de l'Ukraine a diminué de plus de 92 % par rapport à l'année dernière, une évolution qui menace de séparer les populations à long terme. Au cours de cette période, il y a eu 903 000 passages. Le nombre correspondant pour la période comparable précédente était de 11,99 millions.

Dans ce contexte, il est d'autant plus regrettable que les parties n'aient pas pu se mettre d'accord sur l'ouverture de deux nouveaux points de passage dans la région de Louhansk. Les points de passage existants et les nouveaux points de passage doivent être ouverts le plus rapidement possible.

Par ailleurs, en ces temps difficiles, il est d'autant plus important que les infrastructures critiques sur lesquelles les civils comptent pour satisfaire leurs besoins fondamentaux restent opérationnelles, préservées et protégées de la violence.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continue de faciliter le dialogue entre les parties et de surveiller les cessez-le-feu locaux pour permettre la réparation et l'entretien des infrastructures critiques. L'année dernière, ces activités ont facilité la réparation de près de 120 infrastructures de gaz, d'eau et d'électricité, ce qui a bénéficié à 6 millions de civils.

Malheureusement, la Mission continue d'observer des violations du cessez-le-feu à proximité immédiate de plusieurs sites abritant des infrastructures critiques. La situation à proximité de l'usine de traitement de Donetsk, qui fournit de l'eau à près de 400 000 personnes des deux côtés de la ligne de contact, est particulièrement préoccupante. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continue de constater des violations du cessez-le-feu dans un rayon de cinq kilomètres autour de l'usine de traitement, et ce, presque tous les jours.

Plus préoccupant encore est le fait que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine observe régulièrement des tirs pendant les changements d'équipe programmés de travailleurs qui sont connus des parties, malgré les garanties de sécurité spécifiques émises par les parties pour permettre le fonctionnement et l'entretien de l'installation. Bien que la Mission spéciale d'observation fasse régulièrement rapport sur ces violations du cessez-le-feu, nous n'avons pas constaté de cessation de ces événements.

Malgré les défis opérationnels posés par la pandémie, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE continue de maintenir une présence solide dans toute l'Ukraine et de fournir des informations objectives et impartiales sur la situation sur le terrain grâce à ses activités de suivi et d'établissement de rapports.

Conformément à son mandat, la Mission continue également de surveiller le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales au quotidien et d'en rendre compte.

La liberté de circulation, qui est inscrite dans le mandat de la Mission et dans les accords de Minsk, est essentielle pour que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine soit les yeux et les oreilles de la communauté internationale en Ukraine. Pourtant, malgré les engagements pris par les parties pour garantir la liberté de circulation sans restriction de la Mission spéciale d'observation, celle-ci continue de se heurter à des obstructions persistantes, en particulier dans les zones échappant au contrôle du Gouvernement.

Le contraste est frappant. Plus de 95 % de toutes les restrictions à la liberté de circulation subies par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine en 2020 ont eu lieu dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Une partie substantielle – 46 % – de ces violations ont eu lieu dans la partie méridionale de la région de Donetsk et dans les zones proches de la frontière non contrôlée avec la Fédération de Russie.

Les tentatives visant à restreindre l'utilisation des moyens de surveillance technique par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE se sont également poursuivies tout au long de l'année dernière, des deux côtés de la ligne de contact. En 2020, les drones de la Mission spéciale d'observation ont été visés par des tirs à 70 reprises et ont été soumis à des brouillages de signaux GPS à 700 reprises.

Ces entraves sont inacceptables, quelles que soient les circonstances. Pourtant, dans le contexte épidémiologique actuel, où la Mission spéciale d'observation s'appuie sur des moyens techniques pour compenser les réductions temporaires de la disponibilité des patrouilles terrestres, elles ont un effet particulièrement pernicieux sur la poursuite des opérations de la Mission.

L'année 2020 a été marquée par de nombreux défis imprévus, mais le dialogue productif à la table des négociations a permis d'instaurer une période de stabilité et de calme relatif le long de la ligne de contact, preuve une fois de plus que si la volonté politique existe et qu'elle se reflète sur le terrain, la situation sur le terrain peut s'améliorer, en particulier pour les civils touchés par le conflit.

À un moment où le regain des tensions sur le terrain menace les progrès déjà réalisés, il est impératif que les signataires des accords de Minsk respectent leurs engagements et appliquent les mesures supplémentaires convenues en juillet dernier.

Les progrès politiques et la réduction de la violence se renforcent mutuellement. Les possibilités de réaliser de nouveaux progrès politiques qui se sont présentées l'été dernier doivent être préservées pour que le cessez-le-feu soit maintenu, et vice versa.

Parallèlement, les violations systématiques de la liberté de circulation des membres de la Mission spéciale d'observation doivent cesser. En raison de ces obstacles constants, la Mission a une marge de manœuvre limitée pour remplir son mandat.

Si cette tendance se poursuit, la Mission sera de plus en plus limitée dans sa capacité à suivre la situation sur le terrain et à communiquer des informations objectives et corroborées, qui pourraient autrement soutenir les efforts renouvelés déployés à la table des négociations pour maintenir le cessez-le-feu.

À cet égard, je tiens à exprimer notre reconnaissance au Conseil pour son intérêt et son appui actifs, qui contribuent aux efforts continus de la Mission pour réduire les tensions et favoriser la paix, la stabilité et la sécurité.

Je saisis cette occasion pour exprimer également mes remerciements pour l'étroite coopération que la Mission spéciale d'observation entretient avec l'ONU en Ukraine, tant à Kiev que sur le terrain, et je remercie la Représentante spéciale, l'Ambassadrice Grau, pour son leadership et ses efforts inlassables visant à faciliter un règlement diplomatique de la crise en Ukraine et dans les régions avoisinantes.

**Annexe IV****Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

Je remercie M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M<sup>me</sup> Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; et S. E. M. Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, de leurs exposés.

Signés en février 2015 et approuvés par le Conseil de sécurité, les accords de Minsk II ont joué un rôle essentiel dans la médiation politique de la crise ukrainienne. Demain marquera le sixième anniversaire de la signature de ces accords. Malheureusement, de nombreuses dispositions de ces accords doivent encore être mises en œuvre et aucun progrès fondamental n'a été réalisé dans le règlement politique de la crise ukrainienne.

La Chine appelle toutes les parties concernées à appliquer les accords avec sérieux, à rester attachées à un règlement politique et à rechercher une solution globale à la crise par le dialogue et les consultations, à promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Ukraine, à favoriser l'harmonie entre tous les groupes ethniques en Ukraine et à favoriser la coexistence pacifique de l'Ukraine avec les autres pays de la région.

La Chine a toujours maintenu une position objective et impartiale concernant la crise ukrainienne. Nous respectons la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, y compris l'Ukraine. Nous nous opposons à toute ingérence extérieure dans les affaires intérieures de l'Ukraine. Nous avons toujours pensé que les solutions militaires n'offraient aucune issue. Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de régler une crise. La Chine continuera à jouer un rôle constructif pour parvenir à un règlement politique de la crise ukrainienne.

**Annexe V****Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, de son exposé important et détaillé. Je remercie également la Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M<sup>me</sup> Heidi Grau, ainsi que l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE M. Halit Çevik, du point qu'ils ont fait sur les activités sur le terrain. Nous appuyons pleinement les efforts inlassables déployés au sein du Groupe de contact trilatéral.

L'Estonie renouvelle son ferme appui à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, au sein de ses frontières et eaux territoriales internationalement reconnues. Nous condamnons l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol ainsi que l'occupation de certains territoires des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Malheureusement, la Russie n'a pas reconnu ses actions et n'y a pas renoncé. Au contraire, pour la septième année consécutive, la Fédération de Russie continue à violer ouvertement les principes fondamentaux du droit international, en particulier la Charte des Nations Unies, ainsi qu'un certain nombre d'accords et d'engagements bilatéraux et multilatéraux, notamment l'Acte final d'Helsinki et le Mémoire de Budapest. Par conséquent, les actions de la Russie ne sont pas seulement une préoccupation européenne, mais concernent toute la communauté internationale, car elles constituent des menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Nous regrettons profondément que la Fédération de Russie continue à violer les accords de Minsk et les conclusions du Sommet de Paris, notamment en ce qui concerne le retrait des armes lourdes ; 91 % de toutes les violations du retrait des armes lourdes ont été enregistrées dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Même pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), lorsque la situation humanitaire était grave, des violations du cessez-le-feu ont été régulièrement enregistrées, et leur nombre a même augmenté depuis novembre.

Depuis le début du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, plus de 30 000 personnes ont été blessées et plus de 13 000 personnes ont été tuées, dont 298 passagers du vol MH17. Le système de missiles BUK utilisé pour abattre le vol MH17 appartenait aux forces armées de la Fédération de Russie, selon l'équipe d'enquête conjointe indépendante et impartiale. Il s'agit d'un crime odieux qui constitue une fois de plus une grave violation du droit international et prouve que les actions de la Russie sont une source de préoccupation mondiale.

Nous appuyons les efforts déployés par l'OSCE et le Groupe de contact trilatéral pour faciliter la mise en œuvre des accords de Minsk. Nous saluons la volonté politique et l'approche constructive de l'Ukraine pour trouver les moyens de parvenir à une solution au conflit. Toutefois, la sécurité reste l'élément de base de la désescalade et d'une solution durable. Une frontière non contrôlée de 400 kilomètres de long entre l'Ukraine et la Russie est une porte d'entrée pour la libre circulation des armes et du personnel militaire russes, ce qui ne fait qu'exacerber les tensions et la fragilité dans la région du Donbass.

C'est pourquoi nous soulignons une fois encore la responsabilité de la Russie et appelons la Fédération de Russie, en tant que partie au conflit, à mettre pleinement en œuvre ses engagements pris dans le cadre des accords de Minsk, y compris ceux conclus lors du sommet organisé au format Normandie à Paris en 2019.

Nous exhortons également la Russie à cesser immédiatement d'alimenter le conflit par son appui financier et militaire à des formations armées, et nous restons profondément préoccupés par la présence de matériel et de personnel militaires russes dans les zones du pays qui ne se trouvent pas actuellement sous le contrôle du Gouvernement ukrainien.

Nous appuyons le précieux travail de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Nous sommes préoccupés par le fait que la liberté de circulation des membres de la Mission a été restreinte, bien que la Russie, en tant que signataire des accords de Minsk, ait convenu de la nécessité de garantir à cette mission un accès sûr et sécurisé à l'ensemble du territoire de l'Ukraine, y compris la Crimée.

Le droit international des droits de l'homme fait également l'objet de graves violations dans les zones annexées et occupées. Les violations visent les personnes appartenant à toute minorité, groupe ou organisation qui est en désaccord avec les vues du Gouvernement russe. La privation des droits civils et des droits de propriété par le biais d'une passeportisation forcée et de la conscription est une violation du droit international et va à l'encontre de l'esprit des accords de Minsk. Ces violations doivent cesser immédiatement. Toutes les personnes détenues illégalement doivent être libérées, et les mécanismes internationaux de surveillance des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales doivent avoir accès aux territoires annexés et occupés.

Enfin, nous réitérons notre appel à la Russie de respecter le droit international et de tenir ses engagements internationaux.

**Annexe VI****Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, la Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour leurs présentations.

Sept ans après le début des hostilités, nous ne pouvons accepter que ce conflit perdure alors que des millions de femmes et d'hommes continuent de souffrir des conséquences de la guerre. C'est pourquoi la France, conjointement avec l'Allemagne, reste pleinement mobilisée au sein du format Normandie pour parvenir enfin à un règlement juste et durable, dans la lignée du dernier sommet des chefs d'État et de gouvernement à Paris le 9 décembre 2019.

Premièrement, nous saluons les progrès survenus depuis ce sommet, notamment les échanges de prisonniers. Nous nous félicitons de la réduction de la violence constatée depuis le réengagement des parties au cessez-le-feu en juillet dernier, et nous exprimons notre préoccupation s'agissant de la récente augmentation des violations. La France regrette que la mise en œuvre de mesures aussi essentielles pour les populations que le déminage ou l'ouverture de nouveaux points de passage soit toujours bloquée au Groupe de contact trilatéral par l'intransigeance des autorités *de facto* avec l'appui de la Russie.

Deuxièmement, nous condamnons avec la plus grande fermeté toutes les entraves et restrictions de mouvement à la Mission d'observation de l'OSCE ainsi que les actions qui portent atteinte à sa sécurité. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ne saurait constituer un motif légitime pour empêcher la mise en œuvre de son mandat, en particulier dans les zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien.

Troisièmement, nous condamnons les entraves posées à l'action des acteurs humanitaires. Trois millions quatre cent mille personnes continuent d'avoir besoin d'aide dans l'est de l'Ukraine. Leur vulnérabilité est accrue du fait de la pandémie de COVID-19. Le respect du droit international humanitaire est une obligation qui s'impose à tous. Nous sommes également préoccupés par les violations et abus des droits de l'homme, dont a notamment rendu compte la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, déployée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Les auteurs de ces violations doivent être poursuivis et jugés pour leurs crimes.

Enfin, je veux dire que nous n'acceptons pas le discours de la Russie qui consiste à rejeter sur l'Ukraine seule la responsabilité des blocages et à proférer des accusations infondées contre la France et l'Allemagne, comme le Représentant permanent russe vient de le faire. Dois-je rappeler la responsabilité de la Russie dans ce conflit qui a fait plus de 13 000 morts et 30 000 blessés depuis 2014 ?

La Russie a accepté de façon claire et contraignante sa responsabilité en vue du règlement pacifique du conflit et de la mise en œuvre des accords de Minsk. Elle fait partie du Groupe de contact trilatéral, avec l'Ukraine et l'OSCE, ainsi que du format Normandie. Nous l'appelons à prendre les responsabilités qui sont les siennes et à faire davantage usage de l'influence dont elle dispose sur les représentants *de facto* des zones non contrôlées par le Gouvernement ukrainien.

Nous renouvelons notre appel aux parties russe et ukrainienne à progresser dans la mise en œuvre complète des accords de Minsk. Au-delà des mesures immédiates, cela implique également des progrès dans la mise en œuvre du volet politique de ces accords ainsi que sur la définition des conditions politiques et sécuritaires pour l'organisation des élections locales, conformément à ce qu'avaient agréé les chefs d'État et de gouvernement du format Normandie lors du Sommet de Paris.

L'engagement de la France, conjointement avec l'Allemagne, ne faiblira pas afin de parvenir à la construction d'une paix juste et durable et au rétablissement de la pleine souveraineté ukrainienne sur la région du Donbass.

**Annexe VII****Déclaration de M. Nagaraj Naidu Kakanur, Représentant permanent adjoint de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Dicarolo, la Représentante spéciale Grau et l'Observateur en chef Çevik des exposés fort utiles qu'ils ont présentés à l'occasion du sixième anniversaire de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, approuvé à l'unanimité dans la résolution 2202 (2015).

Le règlement pacifique des différends d'une manière qui garantisse la paix, la sécurité et la justice internationales constitue le fondement même du droit international. La paix est au cœur même des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En outre, l'Article 33 propose aux États Membres un certain nombre d'options parmi lesquelles ils peuvent choisir pour régler leurs différends.

Lorsque les parties à un différend parviennent à des accords mutuellement négociés, ces accords prévalent même sur les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, car ces accords ne sont pas imposés de l'extérieur mais sont mutuellement acceptés par les parties concernées, et ont donc toutes les chances de réussir.

Nous pensons que les accords de Minsk constituent une base pour un règlement négocié et pacifique de la situation dans l'est de l'Ukraine. Nous estimons également que les réunions organisées au format Normandie faciliteront davantage le règlement des questions liées à la mise en œuvre des dispositions des accords de Minsk, notamment de leurs aspects politiques et de sécurité essentiels.

L'Inde se félicite de tous les efforts visant à apaiser les tensions dans la région et espère que toutes les parties travailleront ensemble de manière constructive pour trouver des solutions politiques et diplomatiques à cette question.

## Annexe VIII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadrice Grau et l'Ambassadeur Çevik de leurs exposés utiles et instructifs.

Étant donné que c'est la première occasion que nous avons d'aborder ces questions depuis que nous avons rejoint le Conseil de sécurité, je tiens à rappeler d'emblée que l'Irlande a toujours été une fervente partisane de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La mise en œuvre intégrale des accords de Minsk et les efforts de règlement du conflit y relatifs, dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, sont des priorités importantes pour nous.

Un certain nombre d'engagements pris dans le cadre des accords de Minsk sont toujours non réglés. C'est pourquoi nous appelons les parties à mettre intégralement en œuvre les accords de Minsk et à honorer pleinement leurs engagements. Nous saluons les efforts inlassables déployés par l'Ambassadrice Grau et l'Ambassadeur Çevik au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous considérons les mesures supplémentaires prises en juillet 2020 pour renforcer le cessez-le-feu comme une avancée encourageante qui a réellement permis d'améliorer les conditions de sécurité.

Il est clair cependant d'après ce que nous venons d'entendre ce matin, que le cessez-le-feu ne peut être tenu pour acquis. On ne saurait trop insister sur l'importance d'établir un mécanisme opérationnel pour enquêter sur les violations du cessez-le-feu. Un premier pas positif serait le retour de la Fédération de Russie au sein du Centre conjoint de contrôle et de coordination.

Après presque sept ans de conflit, la situation humanitaire en Ukraine reste très préoccupante, des millions de personnes ayant toujours besoin d'une aide humanitaire. Les civils, qui connaissaient déjà des difficultés, désormais aggravées par l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et une économie fragile, ont vu leur liberté de circulation sévèrement restreinte en raison de la fermeture quasi complète des points de passage le long de la ligne de contact. Certaines personnes sont de ce fait coupées de leur famille, de leur emploi, de soins de santé et de leurs pensions, et des milliers de personnes ayant des besoins humanitaires urgents ne peuvent toujours pas franchir cette ligne de contact. Comme c'est trop souvent le cas dans les situations de conflit, nous savons que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par ces restrictions, et que les ménages dirigés par une femme n'ont souvent accès ni aux avantages ni à l'aide sociaux. Nous devons faire plus pour leur venir en aide.

Nous demandons qu'il soit mis fin aux bombardements aveugles des zones résidentielles et des infrastructures civiles essentielles, et que les parties au conflit respectent le droit international humanitaire. En outre, nous demandons instamment que des mesures soient prises pour résoudre le problème des mines et des engins non explosés.

L'Irlande est préoccupée par la poursuite des violations des accords du Groupe de contact trilatéral, notamment la construction et l'extension récentes de tranchées et la présence d'armes lourdes à proximité de zones résidentielles dans la région. Nous sommes également très préoccupés par la réduction de l'accès des organisations humanitaires aux zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement.

L'Irlande appelle donc à l'assouplissement des restrictions de déplacement pour éviter d'exacerber ce qui est déjà une grave crise humanitaire. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de mettre en œuvre les engagements qu'elle

a pris lors du sommet organisé au format Normandie à Paris, et au sein du Groupe de contact trilatéral, afin que les points d'entrée et de sortie de Chytchastia et de Zolote deviennent pleinement opérationnels et que tous les points de passage fermés soient rouverts.

Les opérations humanitaires dans les zones non contrôlées par le Gouvernement doivent également être facilitées, dans le respect du droit international humanitaire et des autres normes internationales.

Nous restons également préoccupés par les graves violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits liées au conflit dans l'est de l'Ukraine, telles que rapportées par la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Nous sommes profondément troublés par le fait que la liberté de circulation des membres de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe continue d'être restreinte. Je tiens à rappeler que tous les signataires des accords de Minsk ont convenu de la nécessité d'un accès sûr et sécurisé de la Mission spéciale d'observation à l'ensemble du territoire de l'Ukraine. Il est également impératif de mettre fin à la pratique des tirs d'armes légères et aux interférences de signaux des drones et des moyens techniques de la Mission. Nous soulignons que les responsables de tout dommage délibéré aux biens de la Mission doivent répondre politiquement et financièrement de leurs actes.

Enfin, l'Irlande appelle toutes les parties à créer un environnement propice à la mise en œuvre des accords de Minsk afin de parvenir à un règlement politique durable du conflit, et nous appelons les parties à agir de manière constructive dans le cadre du Groupe de contact trilatéral et du format Normandie. Les femmes sur le terrain montrent la voie à suivre au titre des efforts de consolidation de la paix en cours sur les lignes de front pour faciliter le dialogue entre les communautés. Intégrer ces femmes et la société civile au processus de paix sera essentiel pour permettre un règlement efficace et durable du conflit.

## Annexe IX

### **Déclaration de M. Michael K. Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Kenya remercie M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et M. Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, pour leurs exposés.

Nous saluons les évolutions encourageantes, en particulier la réunion au format Normandie qui s'est tenue en janvier pour aborder la mise en œuvre des accords de Minsk, le consensus atteint lors du sommet des chefs de groupe à Paris en décembre 2019, ainsi que la libération des détenus faits prisonniers dans le cadre du conflit. La mise en œuvre complète des engagements pris dans le cadre des accords de Minsk, y compris l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, reste essentielle pour parvenir à un règlement durable de la situation.

Le Kenya salue les efforts que l'OSCE déploie en Ukraine pour s'acquitter de son mandat en surveillant la mise en œuvre des accords de Minsk de 2015, qui ont été approuvés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015).

Le Kenya note avec inquiétude la situation humanitaire dans les zones touchées par le conflit, les difficultés résultant de ce conflit prolongé ayant été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), y compris en raison des mesures d'intervention connexes telles que la fermeture des points de passage pendant des mois. Nous appelons à la désescalade urgente des tensions et à l'assouplissement des restrictions liées au virus afin de créer un environnement propice à la fourniture de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Dans le même temps, nous demandons instamment à tous les acteurs concernés de faciliter un accès humanitaire sûr, rapide et sans entrave à toutes les personnes ayant besoin d'une assistance, conformément aux principes humanitaires, et de permettre aux acteurs internationaux de remplir efficacement leur mandat.

Enfin, nous encourageons toutes les parties à intensifier les efforts diplomatiques et à se concentrer sur la recherche d'une solution pacifique, durable et sans exclusive fondée sur la coopération et le dialogue, dans le cadre du format Normandie, qui reste la voie la plus prometteuse vers la paix et la stabilité à long terme.

**Annexe X****Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramirez, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Grau et l'Ambassadeur Çevik.

Je dois dire que nous avons suivi de près la mise en œuvre des accords de Minsk et l'évolution de la situation en Ukraine. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur de mesures supplémentaires de raffermissement du cessez-le-feu. Nous regrettons toutefois qu'aucun progrès véritable n'ait été réalisé dans le processus politique.

Nous saluons les efforts du Groupe de contact trilatéral et du sommet tenu au format Normandie pour stabiliser la situation dans la zone de conflit, mettre en œuvre les dispositions des accords de Minsk et faire progresser les pourparlers sur des zones tampons supplémentaires. Nous encourageons les parties à continuer d'apporter leur appui à ces processus.

Cet ensemble de mesures reste le cadre convenu pour un règlement global, négocié et pacifique du conflit. À cet égard, nous réaffirmons l'importance du respect des dispositions de la résolution 2202 (2015) du Conseil. Nous pensons également qu'il est essentiel que la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dispose d'un accès complet et sécurisé afin qu'elle puisse remplir pleinement son mandat.

Une volonté politique soutenue est nécessaire de la part de toutes les parties pour préserver les acquis et prévenir d'éventuels revers qui pourraient même entraîner une résurgence de la violence. Nous pensons qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise et que les efforts diplomatiques et politiques doivent être renforcés pour parvenir à une solution.

Le Mexique réaffirme la nécessité de respecter l'unité et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, conformément au droit international, en particulier aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous rappelons également la résolution 68/262 de l'Assemblée générale.

Les répercussions du conflit en Ukraine, qui entre dans sa septième année, touchent particulièrement la population civile. Le Mexique est préoccupé par le fait que 3,4 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire. Il faut accorder une attention particulière aux groupes vulnérables, aux personnes âgées et aux personnes handicapées qui, comme nous l'avons entendu, représentent près de 40 % de la population touchée. C'est le pourcentage le plus élevé au monde pour ces groupes démographiques dans une crise humanitaire.

C'est pourquoi nous suivons de près les répercussions qu'a sur eux la restriction à la liberté de circulation le long de la ligne de contact, et nous réitérons l'importance de respecter le droit international humanitaire. Il est prioritaire de garantir le passage en toute sécurité des groupes vulnérables ayant des besoins humanitaires urgents, ainsi que l'accès du personnel humanitaire pour qu'il puisse distribuer l'aide à travers la ligne de contact, et ce, surtout, en tenant compte des conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Le Mexique appelle les parties à respecter les engagements pris concernant les mines, les munitions non explosées et les autres engins explosifs. Plus de 2 millions de personnes vivent dans des zones contaminées par des mines. Les conséquences de ces mines et autres engins explosifs sur la population civile, en particulier sur les enfants, sont préoccupantes. De même, l'égalité des genres et la participation des jeunes à toutes les étapes du processus de paix doivent être garanties.

Le Mexique privilégie la paix durable comme fil conducteur de la gestion globale et du règlement des conflits. Par conséquent, il espère que les parties redoubleront d'efforts, notamment ceux déployés pour progresser dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures qui permettront au conflit de sortir de l'impasse politique dans laquelle il se trouve. Sinon, on risque de continuer d'apporter des réponses partielles au problème alors qu'en réalité, la question nécessite une solution globale.

**Annexe XI****Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie M<sup>me</sup> Heidi Grau, Représentante spéciale de la Présidente de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et M. Halit Cevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, pour la qualité de leurs exposés.

En 2019, le sommet de Paris en format Normandie, dont les conclusions concertées prévoyaient des mesures de stabilisation de la situation en zone de conflit et de mise en œuvre des clauses politiques des accords de Minsk, a fondé l'espoir d'une évolution positive dans la relance du processus de paix en Ukraine. Aujourd'hui, la situation qui prévaut en Ukraine tient indubitablement au manque de progrès significatifs dans la mise en œuvre des conclusions dudit Sommet et de la résolution 2202 (2015). En effet, l'absence de solution politique à la crise ukrainienne continue à faire régner l'incertitude quant à l'avenir des populations vivant le long de la ligne de contact, comme en témoignent le risque de rupture dans la fourniture des services de base et l'augmentation du chômage. En outre, la recrudescence des combats, la présence de mines et engins explosifs et l'utilisation d'armes lourdes sèment la terreur dans les rangs des populations civiles, en particulier dans les zones où les combats sont plus intenses.

Dans ce contexte, il est nécessaire que les différents acteurs insufflent une dynamique nouvelle au processus de paix, notamment en créant les conditions propices à la pleine et effective mise en œuvre des clauses politiques et sécuritaires des accords de Minsk. Le climat sécuritaire délétère, dans les zones touchées par le conflit, continue à affecter la vie de 3,4 millions de personnes qui ont besoin d'assistance humanitaire et de services de protection, et celle de 1,4 million de personnes déplacées internes. Pour mieux répondre à ce défi humanitaire, nous exhortons les parties à mettre en œuvre le mécanisme civilo-militaire visant à fournir des garanties de sécurité et à faciliter les notifications humanitaires pour le passage en toute sécurité des biens et du personnel humanitaires.

Pour conclure, le Niger appelle à l'intensification des efforts au sein du format Normandie et du groupe trilatéral de contact en vue de favoriser un règlement pacifique et durable du conflit en Ukraine.

## Annexe XII

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Trine Heimerback, Représentante permanente adjointe de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie les intervenants de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord réitérer l'appui sans faille de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris la péninsule de Crimée et les eaux territoriales adjacentes.

La Norvège condamne l'agression de la Russie contre l'Ukraine et reste profondément préoccupée par la présence de matériel et de personnel militaires russes dans les zones tenues par les unités armées soutenues par la Russie dans l'est de l'Ukraine. Nous exhortons la Russie à cesser d'alimenter le conflit en arrêtant immédiatement de fournir un soutien financier et militaire aux unités armées. En outre, nous condamnons l'annexion illégale de la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol par la Russie, et engageons la Russie à rapporter cette mesure. Nous demandons également à la Russie de mettre fin à la procédure simplifiée de demande de passeport pour les résidents de l'est de l'Ukraine, qui porte encore plus atteinte à la souveraineté de l'Ukraine.

Le conflit dans l'est de l'Ukraine doit être réglé par des moyens pacifiques. Nous appuyons fermement les efforts de négociation déployés dans le cadre de ce que l'on appelle le format Normandie et du Groupe de contact trilatéral. La Norvège appelle toutes les parties à respecter leurs engagements afin de consolider le cessez-le-feu et de participer de manière constructive au règlement du conflit. Et comme nous le savons tous, les femmes sont la clef de la paix. Nous appelons toutes les parties à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes à tous les aspects de la consolidation de la paix.

La forte réduction des violations du cessez-le-feu observée par la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe depuis l'entrée en vigueur, le 27 juillet, du cessez-le-feu renforcé est une avancée importante. La Norvège reste préoccupée par les besoins humanitaires non satisfaits dans les territoires non contrôlés par le Gouvernement. Nous appelons les parties à garantir un accès humanitaire sûr et sans restriction à la population touchée par le conflit, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire.

L'année dernière, les populations des zones touchées par le conflit ont été confrontées, la plupart du temps, à de sévères restrictions aux points de passage le long de la ligne de contact, ce qui a réduit leur accès aux services nécessaires. Les enfants vivant dans la zone de conflit restent particulièrement vulnérables. À cet égard, la Norvège exhorte toutes les parties à mettre en œuvre la Déclaration sur la sécurité dans les écoles. En outre, les mines terrestres, les munitions non explosées et les autres engins explosifs continuent de faire peser une grave menace sur les civils. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de poser des mines terrestres et à contribuer au déminage.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est fréquemment utilisée pour justifier les restrictions imposées à la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a mis en œuvre des mesures pour protéger ses membres et la population de la COVID-19. Nous exhortons toutes les parties à accorder à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine un accès sans restriction à toutes les parties du territoire ukrainien, conformément à son mandat. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par les informations émanant de la mission de surveillance

des droits de l'homme en Ukraine, qui font état de graves violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits dans l'est de l'Ukraine. Nous appelons la Russie à faciliter l'accès total et sans restriction à l'ensemble du territoire ukrainien pour les organismes internationaux de surveillance des droits de l'homme.

Je voudrais conclure mon intervention en réitérant le soutien de la Norvège aux négociations dans le cadre du format Normandie et aux efforts du Groupe de contact trilatéral visant à faciliter la mise en œuvre des accords de Minsk. Nous saluons la volonté politique dont l'Ukraine fait preuve et l'approche constructive qu'elle a adoptée, et nous exhortons la Russie à faire autant en mettant en œuvre les dispositions envers lesquelles elle s'est engagée.

## Annexe XIII

### **Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions M<sup>me</sup> DiCarlo, M<sup>me</sup> Grau et M. Çevik de leurs exposés. Nous saluons la participation à la présente visioconférence de M. Leonid Kravchuk, premier Président de l'Ukraine indépendante et représentant de son pays au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous saluons également la participation de l'Allemagne, membre du quatuor du format Normandie. Je ne vois pas le représentant de l'Allemagne, Christoph Heusgen, à l'écran, mais je suis sûr qu'il est ici avec nous. Je salue sa participation.

Demain, six années se seront écoulées depuis l'adoption de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk sur un règlement en Ukraine. Il est bien connu que ce document a été signé non pas le premier jour du conflit interne qui a éclaté après les tristement célèbres événements de Maïdan, mais après neuf mois de travail acharné et de concessions difficiles de la part de Kiev, Donetsk et Louhansk. Ces six années n'ont pas permis de répondre aux deux questions importantes suivantes. Comment l'Ukraine va-t-elle régler le conflit de manière pacifique ? Comment Kiev envisage-t-elle le futur statut spécial de la région du Donbass au sein de l'Ukraine ? En effet, toute perspective de règlement dépend directement des réponses à ces deux questions, car dès que Kiev a commencé à recourir à la force, en 2014, et que l'armée ukrainienne a commencé à tirer sur des zones résidentielles, les habitants de la région du Donbass ont cessé de ressentir un quelconque lien avec l'Ukraine.

Nous appelons régulièrement l'attention sur cette situation car, en 2015, le Conseil de sécurité a efficacement approuvé le compromis de Minsk durement acquis en adoptant la résolution 2202 (2015), intégrant ainsi l'ensemble de mesures dans le droit international. Le Groupe de contact trilatéral était censé devenir un cadre unique de dialogue direct entre les trois parties ukrainiennes, en présence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la Russie. Comme M<sup>me</sup> DiCarlo l'a mentionné à juste titre aujourd'hui, il n'existe aucun autre mode de règlement reconnu au niveau international pour le conflit interne provoqué en Ukraine par les événements de Maïdan.

Dans le même temps, Kiev et nos partenaires occidentaux présentent notre souhait légitime et compréhensible d'appeler l'attention sur la nécessité pour l'Ukraine de mettre en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk comme de la « propagande russe » et de la « diffusion de fausses informations ». Malheureusement, je suis certain que nous entendrons des accusations similaires aujourd'hui, ainsi que le refrain selon lequel c'est la Russie qui aurait échoué à mettre en œuvre les accords de Minsk.

Je voudrais profiter de la présence de M<sup>me</sup> Grau à la réunion d'aujourd'hui pour lui demander de bien vouloir répondre directement aux questions suivantes. La Russie est-elle mentionnée dans le texte de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, en dehors de la signature de notre représentant sur le document, à côté de celle du représentant de l'OSCE ? M<sup>me</sup> Grau pourrait-elle nous dire quelles sont les obligations imposées à la Russie par ces accords ? Il serait bon que les nouveaux membres du Conseil qui n'ont pas encore eu l'occasion de se pencher sur le cas de l'Ukraine entendent sa réponse.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour demander aux intervenants de donner des réponses directes et non évasives à nos questions concernant la prétendue mise en œuvre par l'Ukraine de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, dont nos collègues occidentaux et ukrainiens

nous parleront. L'Ukraine a-t-elle octroyé une grâce et une amnistie générales au moyen de l'adoption d'une loi interdisant toutes poursuites et toutes sanctions pour les événements survenus dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, conformément au paragraphe 5 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk ? À cet égard, que peut-on dire du fait que Kiev n'a pas clôturé de dossiers criminels, même contre les personnes faisant l'objet d'un échange de détenus, et qu'il y a eu des cas de secondes détentions ? L'Ukraine a-t-elle repris le contrôle de la partie de son système bancaire située dans les zones touchées par le conflit, conformément au paragraphe 8 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk ? Y a-t-il eu un dialogue sur les modalités de la tenue des élections locales et sur le régime futur de certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk, comme le prévoit le paragraphe 4 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk ? Et enfin, l'Ukraine a-t-elle mis en oeuvre une réforme constitutionnelle ? Une nouvelle Constitution est-elle entrée en vigueur, avec la décentralisation comme élément essentiel ? Selon le paragraphe 11 de l'ensemble de mesures, cela aurait dû être fait avant la fin de 2015. Une législation permanente relative au statut spécial de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk a-t-elle été adoptée, conformément aux mesures énoncées dans la note au paragraphe 11 ? Je rappelle aux membres du Conseil que ces deux étapes doivent précéder le rétablissement du contrôle total de la frontière d'État par l'Ukraine.

En outre, je voudrais demander à M<sup>me</sup> Grau de nous dire si la formule dite Steinmeier, qui a été articulée dans le format Normandie dès octobre 2015 afin d'aider l'Ukraine à mettre en oeuvre le paragraphe 11 de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, a été intégrée dans la législation ukrainienne ? Nous serions également intéressés par les commentaires des intervenants sur le projet de loi publié récemment par le Ministère ukrainien pour la réintégration de la région du Donbass et consacré au rétablissement par Kiev du contrôle de cette région.

Les rédacteurs de cette législation ont pensé en termes stratégiques. Ils ont trouvé des moyens de pouvoir continuer à violer les accords de Minsk pendant les 25 prochaines années. La législation ne dit rien tant sur le dialogue direct entre Kiev, Donetsk et Louhansk que sur la négociation d'un statut spécial pour la région du Donbass avec eux. Au lieu de cela, elle contient des projets fantaisistes de création d'une sorte d'« administration internationale » et la tenue d'élections seulement deux ans plus tard. Quelqu'un pense-t-il que les habitants de la région du Donbass accepteront cette forme d'occupation internationale de leur patrie ? Plus important encore, ce plan est-il conforme aux dispositions de la résolution 2202 (2015) ?

Parallèlement, nous devons préciser que la réticence désespérée de Kiev à respecter ses obligations dans le cadre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk n'est pas un secret, même pour les dirigeants ukrainiens. Par exemple, en mai et décembre 2020, le Président Zelenskyy a déclaré que « les accords de Minsk sont nécessaires non pas pour régler le conflit, mais pour maintenir les sanctions contre la Russie ». Dans un article de janvier 2020, Oleksii Reznikov, premier Vice-Premier Ministre d'Ukraine et chef de la délégation ukrainienne auprès du Groupe de contact trilatéral, a déclaré que Kiev était disposée à travailler à la réforme des accords de Minsk. Il estime que les accords sont « plus un arrangement politique et diplomatique qu'un traité international ».

En outre, M. Reznikov est convaincu que les accords ont expiré le 31 décembre 2015. Malgré cela, M. Reznikov se demande si « la Russie peut être persuadée d'accepter de modifier les accords de Minsk ou de changer complètement le format de règlement ». Il semble oublier que non seulement la Russie soutient les accords de Minsk comme seule base d'un règlement interne ukrainien, mais que le Conseil de sécurité, dans la déclaration de la présidence S/PRST/2018/12 du 6 juin 2018,

a réitéré la nécessité de respecter strictement la résolution 2202 (2015) et l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk. Dans le même temps, sans sourciller, M. Reznikov affirme que « l'Ukraine a mis en œuvre la quasi-totalité des accords conclus lors du sommet tenu à Paris au format Normandie ». Le fait que Kiev n'ait pas respecté une seule de ses obligations selon les accords de Minsk ne semble pas l'effrayer.

Au lieu de mettre en œuvre les accords de Minsk, Kiev continue de fabuler sur une agression russe en cours ; l'Ukraine met tout sur le compte de cette situation. Néanmoins, personne ne s'est soucié de fournir l'ombre d'une preuve de cette prétendue agression, ce qui n'est en fait pas une surprise. En outre, M. Apakan, le prédécesseur de M<sup>me</sup> Grau, a déclaré sans ambiguïté lors d'une réunion similaire il y a deux ans que la Mission spéciale d'observation n'avait pas constaté la présence d'unités militaires russes dans la région du Donbass. J'espère entendre M<sup>me</sup> Grau confirmer ce fait de nouveau aujourd'hui.

Nous savons parfaitement que Kiev ne fait que prétendre appliquer les accords de Minsk. Les représentants du Donbass l'ont dit au Conseil lors d'une réunion informelle que nous avons tenue selon la formule Arria le 2 décembre 2020. Soit dit en passant, la délégation ukrainienne et ses soutiens occidentaux, dont la France et l'Allemagne, membres du format Normandie, se sont abstenus d'y participer. Il serait bon que nous puissions également entendre aujourd'hui les représentants du Donbass, puisqu'ils sont parties au processus de règlement.

Il est intéressant de noter que les membres du format Normandie, à savoir la France, l'Allemagne et d'autres, ne refusent pas de dialoguer directement avec l'organisation Ansar Allah affiliée au mouvement houthiste au Yémen, l'opposition syrienne et l'opposition vénézuélienne, ou avec des entités étatiques non reconnues en Méditerranée orientale. En revanche, ils s'inquiètent des initiatives visant à établir une communication directe entre Kiev et les véritables habitants du Donbass, comme le prévoient les accords de Minsk. N'est-ce pas eux pourtant qui ne cessent de souligner l'importance de trouver des solutions politiques et diplomatiques au moyen d'un dialogue ouvert à tous ? Où sont leurs principes en l'occurrence ?

Nous remercions les délégations qui n'ont pas hésité à participer à notre réunion organisée selon la formule Arria. Je tiens à dire à celles qui n'y ont pas participé que les acteurs qui se rangent du côté d'une seule partie au conflit interne ukrainien et qui, contrairement aux faits établis, se laissent aller à leurs chimères malades au sujet de l'« agression russe » ne peuvent être qualifiés de médiateurs. Ils sont plutôt complices des crimes commis par Kiev contre la population du Donbass.

En conclusion, si elle veut normaliser la situation dans le Donbass, l'Ukraine doit tout mettre en œuvre pour que les habitants de certaines régions de Donetsk et de Lougansk n'aient pas peur de rentrer chez eux mais, au contraire, soient impatients à cette idée. Jusqu'à présent, comme nous l'ont appris les représentants du Donbass,

« L'Ukraine ne se soucie absolument pas des habitants du Donbass et ne s'intéresse qu'à l'aspect territorial, voire affiche des intentions agressives... [U]n énorme fossé sépare déjà le Donbass et l'Ukraine ».

Les lois et les initiatives législatives de l'Ukraine qui ont été adoptées dans le domaine de la politique linguistique au cours des six dernières années compromettent le droit légitime des habitants à parler leur langue maternelle. De surcroît, elles restreignent et nettoient l'espace médiatique. La réforme de l'éducation est également discriminatoire par nature. La Commission de Venise du Conseil de l'Europe le confirme. Pas plus tard qu'en septembre 2019, le Président Volodymyr Zelenskyy a juré qu'il ne fermerait aucune chaîne de télévision et ne porterait pas atteinte à la liberté d'expression. Toutefois, sa récente décision anticonstitutionnelle a entraîné la

fermeture de trois chaînes de télévision de l'opposition, ce qui a provoqué une vague de mécontentement public, au point même de soulever la question de sa mise en accusation. La réaction de nos collègues occidentaux à cet égard a été surprenante. Tout en plaidant pour la liberté d'expression, ils se sont collectivement félicités de cette mesure.

Qu'en est-il du projet de loi sur la détention ou la réinstallation forcée des citoyens russes, qui vise en réalité à légaliser les camps de concentration sur le territoire ukrainien ? Qu'en est-il de l'initiative tendant à établir la responsabilité en cas de dissimulation de la citoyenneté d'autres États ? Comment cela est-il censé fonctionner alors que les habitants du Donbass n'ont pas la possibilité de renouveler leur passeport ukrainien ?

Toutes ces initiatives portent directement atteinte aux droits des habitants du Donbass et leur enlèvent tout désir de renouer avec l'Ukraine. La Russie n'a rien à voir là-dedans.

Je ne mentionnerai même pas la glorification généralisée des partisans nazis en Ukraine. À l'approche de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, nous avons fait distribuer au Conseil de sécurité le document paru sous la cote S/2021/81. Il contient une longue liste de cas de glorification de complices nazis, basée sur les tweets du Chef du Comité juif ukrainien, Eduard Dolinskyi. L'ampleur de cette tumeur cancéreuse qui a infecté l'Ukraine est stupéfiante. Cependant, ni l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ni nos partenaires occidentaux ne montrent de signes d'inquiétude. Il y a manifestement deux poids, deux mesures.

L'Ukraine ne doit pas perdre son temps en excuses et en jeux géopolitiques douteux, mais plutôt commencer à changer, en garantissant le respect des droits de la personne et des minorités ethniques et linguistiques et la liberté des médias, comme c'était d'ailleurs le cas en Ukraine avant les événements de Maïdan. Kiev doit se concentrer sur la mise en œuvre fidèle des obligations qui lui incombent au titre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des accords de Minsk, en étroite coordination avec Donetsk et Lougansk, plutôt que de continuer à répéter les mêmes mensonges sur une guerre avec la Russie et à se cacher derrière eux. L'Ukraine est-elle prête à s'engager sur la voie de la paix et à respecter ses obligations ? Nos collègues occidentaux sont-ils prêts à l'exiger sans ambiguïté ? Malheureusement, il y a de moins en moins de signes allant dans ce sens. Je compte sur la position de principe des membres du Conseil aujourd'hui, et j'espère que notre collègue ukrainien, Leonid Kravchuk, nous donnera au moins quelques raisons d'être optimistes.

## **Deuxième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commenter certaines remarques faites aujourd'hui et certaines questions posées. À vrai dire, cette visioconférence ne pouvait en aucun cas nous surprendre. Nous savons qui dit quoi à propos de ce conflit et de quelle manière. Aujourd'hui, M<sup>me</sup> Grau n'a pas répondu à la question que nous lui avons posée. Elle a indiqué que la discussion sur les parties au conflit était en cours. Cependant, ma question ne portait pas sur la discussion, mais sur le fait de savoir si la Russie était mentionnée comme partie aux accords de Minsk. Si M<sup>me</sup> Grau n'a pas su répondre à cette question, je peux m'en charger. La Russie n'est pas mentionnée comme partie aux accords de Minsk.

J'ai écouté avec grand plaisir les déclarations de mon ami Christoph Heusgen. Il me manque vraiment au Conseil. Il a mentionné le Mémorandum de Budapest. J'ai déclaré être prêt à tenir des consultations bilatérales séparées dans un groupe de son choix afin de discuter du Mémorandum de Budapest, de son histoire et de ses garants. Cela mérite une réunion à part, mais je peux en parler brièvement pour satisfaire la curiosité des membres du Conseil quant à notre position. Lorsque nous en avons débattu à l'époque, nous avons dit qu'en vertu du Mémorandum de Budapest, la Russie n'était pas obligée de forcer une partie de l'Ukraine à rester sur son territoire contre la volonté de la population locale et que les dispositions du Mémorandum ne couvraient pas les circonstances résultant de facteurs politiques ou socioéconomiques internes. Mais laissons le Mémorandum de Budapest de côté pour le moment.

M. Heusgen a joué avec les notions, spéculant sur qui avait été occupé par qui. Est-ce la Russie qui a occupé l'Ukraine ou, comme le demanderait avec sarcasme Christoph, est-ce l'Ukraine qui a occupé la Russie ? La réponse à cette question est simple : l'Ukraine a occupé l'Ukraine, et elle fait la guerre sur son propre territoire.

J'ai écouté attentivement M. Kravchuk, le représentant de l'Ukraine au sein du Groupe de contact trilatéral. Il a d'ailleurs été présenté au cours de la réunion comme l'envoyé de l'Ukraine auprès du Groupe de contact, et pas seulement comme le représentant de l'Ukraine. Cela soulève une question légitime : où sont les autres représentants auprès du Groupe de contact trilatéral, notamment les représentants de certaines régions de Donetsk et de Lougansk ?

M. Kravchuk a beaucoup parlé des efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en œuvre les accords de Minsk et se conformer aux décisions prises lors du sommet tenu au format Normandie. En d'autres termes, il semble que l'Ukraine s'engage activement à mettre en œuvre les accords. Il a déclaré que l'Ukraine avait présenté une proposition, une feuille de route, en vue de la mise en œuvre des accords de Minsk. Malheureusement, il a oublié de mentionner que les trois quarts de cette feuille de route contredisent les accords de Minsk que l'Ukraine prétend respecter.

À mon grand regret, je n'ai pas entendu de réponses aux questions que nous avons posées dans notre déclaration : comment évaluer les revendications des responsables ukrainiens concernant les accords de Minsk ? Comment évaluer ce que M. Kravchuk a dit dans les nombreux entrevues qu'il a accordées récemment ? C'est une personne expérimentée et respectée, et il me semble assez gênant de citer ce qu'il a dit concernant les accords de Minsk, les habitants du Donbass et ce qui, selon lui, devrait avoir lieu dans cette région.

Il a dit que l'Ukraine était prête à procéder au déminage d'une zone située le long de la ligne de contact, et a indiqué que la partie russe refusait de déminer les zones qui se trouvent de son côté. Eh bien, la Russie participe à des activités de déminage dans de nombreux endroits : Syrie, Arménie, Azerbaïdjan, Haut-Karabakh. Nous sommes prêts à apporter notre aide si les autorités ukrainiennes nous le demandent. Mais nous ne pouvons pas mener des activités de déminage sur un territoire où nous ne sommes pas présents, ce que M. Çevik a encore confirmé aujourd'hui.

S'agissant des observations de M. Çevik, je l'ai entendu parler du nombre de morts parmi les civils. Mais ce n'est pas le seul chiffre qui a été cité aujourd'hui. Je pense que c'est la Représentante permanente du Royaume-Uni qui a dit que le conflit avait fait 3 500 morts parmi les civils depuis son début. J'aimerais demander à M. Çevik de donner des détails sur cette statistique et de nous donner le pourcentage du nombre de civils qui sont morts de chaque côté.

Je n'ai pas bien compris la question de mon collègue français concernant les obligations ayant trait aux élections dont la Russie ne s'est pas acquittée, conformément à ce qui avait été décidé lors du sommet de décembre 2019. Je crois

comprendre que ces accords reprenaient la formule figurant dans les accords de Minsk et mentionnaient la « formule Steinmeier ». C'est donc nous qui appelons l'Ukraine à se conformer à ces dispositions.

Je pourrais en dire beaucoup plus, mais je ne suis pas sûr que le format de cette réunion s'y prête. Je voudrais simplement réaffirmer combien il est important de continuer à examiner cette question au Conseil de sécurité. Quant aux membres du Conseil qui ne cessent de répéter des phrases apprises par cœur concernant ce que la Russie doit faire pour mettre fin au conflit, nous continuerons à leur dire ce qui suit. Leur médiation ne sera couronnée de succès que lorsqu'ils commenceront à travailler sérieusement et avec insistance avec la partie ukrainienne pour qu'elle s'acquitte des obligations découlant des accords de Minsk.

## Annexe XIV

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous souhaitons la bienvenue à nos intervenants d'aujourd'hui et nous les remercions de leurs exposés.

Nous voudrions tout d'abord exprimer nos préoccupations quant au fait que le conflit dans l'est de l'Ukraine, en particulier dans la région du Donbass, se poursuit depuis près de sept ans. Malgré certains progrès enregistrés en 2019, comme l'échange des prisonniers et les pourparlers de paix, cette crise continue de causer des souffrances à la population civile, notamment du fait des déplacements, des attaques contre des écoles et des hôpitaux et des pertes en vies humaines. La cessation des hostilités est essentielle pour instaurer la paix et la sécurité, et nous encourageons les parties à respecter les accords de cessez-le-feu, ce qui est indispensable pour parvenir à une solution durable.

Nous saluons les mesures prises en 2020 par le Groupe de contact trilatéral en Ukraine en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur les mesures visant à renforcer le régime de cessez-le-feu le long de la ligne de front dans la région du Donbass. Nous saluons les activités que continue de mener la Mission spéciale d'observation en Ukraine pour faciliter et surveiller les cessez-le-feu locaux et pour faciliter la réparation et l'entretien des infrastructures civiles.

Nous réaffirmons notre appui à l'application intégrale des accords de Minsk, qui demeure le fondement d'une solution politique au conflit dans la région du Donbass. Nous espérons que toutes les parties renouvelleront leur engagement en faveur du processus de paix et mettront pleinement en œuvre toutes les mesures prises de commun accord dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, en vue de réaliser des progrès sans plus tarder et d'instaurer une paix durable.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son plein appui à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et à la Mission spéciale d'observation en Ukraine dans les efforts qu'elles déploient pour continuer à encourager toutes les parties à honorer leurs obligations en vertu de tous les accords. Nous soulignons également l'importance qu'il y a à garantir un accès sûr et sans entrave aux observateurs.

Pour terminer, nous soulignons à nouveau la nécessité de mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk et de respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire.

**Annexe XV****Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, M<sup>me</sup> Heidi Grau et l'Ambassadeur Halit Çevik de leurs exposés importants sur la situation dans l'est de l'Ukraine.

Aujourd'hui, alors que nous commémorens le sixième anniversaire des accords de Minsk II, qui constituent le cadre juridique pour parvenir à un règlement pacifique dans l'est de l'Ukraine, nous espérons que notre réunion contribuera activement à faire avancer et à stimuler les efforts visant à mettre fin à cette crise.

La Tunisie, qui est attachée aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, réaffirme sa position ferme, fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et sur la non-ingérence dans leurs affaires, étant donné que ces principes sont le fondement des relations pacifiques entre les États.

Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre appui aux efforts déployés par toutes les parties concernées pour parvenir à une solution globale et durable à la crise dans l'est de l'Ukraine par le dialogue et les négociations, conformément aux accords de Minsk, dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, et sur la base de la résolution 2202 (2015).

À cet égard, nous saluons les évolutions positives enregistrées au cours du second semestre de 2020, notamment la poursuite du processus d'échange des prisonniers, la mise en place de nouvelles zones de désengagement et l'ouverture de nouveaux points de passage le long de la ligne de contact, ainsi que l'engagement relatif en faveur du cessez-le-feu depuis l'entrée en vigueur des mesures visant à le renforcer en juillet dernier, malgré les multiples violations qui ont été enregistrées. Nous estimons que ces actions continueront de contribuer au renforcement des mesures de confiance et à la création des conditions propices pour avancer sur la voie du règlement de cette crise et atténuer les souffrances des populations touchées.

Dans ce contexte, ma délégation souligne que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a un rôle essentiel à jouer pour faire avancer les efforts visant à régler cette crise. Nous voudrions exprimer notre appréciation et notre appui aux efforts déployés par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et aux activités que continuent de mener le Groupe de contact trilatéral et ses divers groupes de travail.

Nous appelons de nouveau au respect du cessez-le-feu global et permanent, au retrait des armes lourdes et à la pleine application des accords de Minsk.

Outre les conséquences économiques et sociales du conflit, la situation humanitaire difficile s'est aggravée dans les zones proches de la ligne de contact en raison des répercussions persistantes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Par conséquent, toutes les parties internationales doivent déployer des efforts concertés pour fournir les soins de santé et les vaccins nécessaires, en particulier aux groupes les plus vulnérables dans la région, et pour garantir un accès sûr et une distribution efficace de l'aide humanitaire à plus de 3,4 millions de personnes qui ont besoin de nourriture et de services de base, dans le respect des principes et des normes humanitaires internationaux et des libertés et en protégeant les droits fondamentaux de l'homme, notamment les droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

Pour terminer, dans le contexte des défis croissants qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, je voudrais réitérer la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de tous les accords qui ont été conclus et des résultats des réunions de suivi, afin de parvenir à un règlement global et durable de la crise dans l'est de l'Ukraine, et ainsi, apporter la stabilité et la prospérité aux peuples de la région.

**Annexe XVI****Déclaration de M<sup>me</sup> Barbara Woodward, Représentante permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants. Le Royaume-Uni réitère son appui aux accords de Minsk, au plan d'action qu'ils prévoient pour un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine et aux efforts déployés par la France et l'Allemagne par l'intermédiaire du processus de Normandie.

La réduction significative de la violence est encourageante, mais le cessez-le-feu reste précaire. La Russie continue de fournir des armes et du personnel à ses mandataires. La Russie et ses mandataires continuent de bloquer les points de contrôle supplémentaires des entrées et des sorties le long de la ligne de contact et la mise en œuvre complète des plans de désengagement et de déminage. Nous convenons que les élections locales doivent ouvrir la voie à l'octroi d'un statut spécial à la région du Donbass. Cependant, la Russie n'appuiera pas les conditions de sécurité nécessaires pour permettre ces élections. La Russie prétend qu'elle n'est pas partie au conflit, mais elle en a été l'instigatrice et continue de l'alimenter. Près de 3 500 civils innocents sont morts et 3,4 millions d'autres ont besoin d'une aide humanitaire.

Nous rappelons à la Russie ses obligations. Elle doit retirer son personnel militaire et ses armes du territoire ukrainien, cesser d'appuyer les unités armées qu'elle soutient, mettre fin aux restrictions d'accès imposées à la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe dans les zones détenues par ses mandataires et cesser de menacer la Mission. L'objectif de la Russie est de porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous exhortons la Russie à faire preuve de la même volonté politique que l'Ukraine afin que de réels progrès puissent être réalisés.

Je réitère l'appui indéfectible du Royaume-Uni à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Le peuple ukrainien mérite la paix. Nous demanderons des comptes à la Russie à cette fin.

## Annexe XVII

### **Déclaration de M. Rodney Hunter, Coordonnateur politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie les intervenants de leurs présentations d'aujourd'hui. Les États-Unis sont profondément reconnaissants aux institutions multilatérales régionales, au Conseil de sécurité et à leurs partenaires et alliés pour les efforts qu'ils déploient pour apporter la paix, la prospérité et la stabilité à l'Ukraine.

En 2014, la Russie a occupé la Crimée et a déclenché un conflit dans la région du Donbass. La Russie a bloqué toute possibilité de progresser véritablement dans les négociations diplomatiques, tout en armant, formant, finançant et dirigeant ses forces supplétives et en appuyant les « autorités » autoproclamées sur le terrain. Depuis 2014, les agissements de la Russie dans l'est de l'Ukraine ont entraîné la mort de plus de 13 000 personnes. Ses agissements ont entraîné le déplacement de 1,5 million d'Ukrainiens et ont fait que 3,4 millions d'autres ont besoin d'une aide humanitaire.

Au cours de l'année dernière, la Russie a intensifié ses efforts pour déstabiliser l'Ukraine et porter atteinte à sa souveraineté. La Russie continue de nier qu'elle contrôle le conflit dans l'est de l'Ukraine, et elle se présente faussement comme une médiatrice du conflit, alors qu'elle en est en fait l'instigatrice.

Nous avons également vu la Russie agir de manière hypocrite dans le cadre des négociations. Le Président Poutine a accepté, au Sommet organisé au format Normandie en 2019, de prendre des mesures pour améliorer la situation humanitaire et les conditions de sécurité sur le terrain. Cependant, la Russie a ensuite cherché à entraver la mise en œuvre de ces mêmes mesures au sein du Groupe de contact trilatéral, à la fois directement et par l'intermédiaire de ses mandataires. La Russie a retardé l'ouverture de nouveaux points de passage pour les civils le long de la ligne de contact et a bloqué des échanges supplémentaires de détenus. Le Président Poutine a même refusé d'approuver l'accord sur les mesures visant à renforcer le cessez-le-feu que l'Ukraine a obtenu par l'intermédiaire du Groupe de contact trilatéral en juillet dernier.

Pendant ce temps, la Russie a intensifié son oppression de toute forme de contestation de son occupation barbare de la Crimée. Les États-Unis continuent de condamner les violations des droits de l'homme commises sous l'occupation répressive de la Russie. Nous appelons instamment ce pays à libérer les plus de 100 prisonniers politiques ukrainiens qu'il détient et à mettre fin à sa campagne d'intimidation contre les Tatars de Crimée et les opposants à l'occupation.

Les États-Unis réaffirment leur attachement indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous ne reconnaitrons jamais la tentative d'annexion de la Crimée par la Russie. En conséquence, les sanctions imposées par les États-Unis à la Russie en réponse à son agression dans l'est de l'Ukraine et à son occupation de la Crimée resteront en vigueur à moins que, et jusqu'à ce que, la Russie ne rapporte ces mesures. Nous continuons à appuyer les accords de Minsk, car il s'agit de la voie à suivre dans l'est de l'Ukraine. Le règlement de ce conflit doit être diplomatique et respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Par ailleurs, nous sommes très préoccupés par les restrictions d'accès que la Russie et ses mandataires continuent d'imposer aux travailleurs humanitaires et au personnel de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Ces restrictions sont particulièrement troublantes, car elles se produisent à un moment où la maladie à coronavirus (COVID-19) fait peser sur les populations vulnérables touchées par le conflit des menaces encore plus grandes pour leurs vies et leurs moyens de subsistance. La Russie et ses mandataires

ont utilisé le prétexte des mesures d'atténuation de la COVID-19 pour limiter davantage les opérations vitales des acteurs humanitaires, ce qui est contraire aux principes humanitaires et au mandat de l'OSCE en Ukraine.

La Russie doit immédiatement cesser son agression dans l'est de l'Ukraine et mettre fin à son occupation de la Crimée. Nous engageons la Russie à retirer ses forces d'Ukraine, à cesser d'appuyer ses mandataires et d'autres groupes armés et à mettre en œuvre tous les engagements qu'elle a pris dans le cadre des accords de Minsk. Nous demandons en outre à la Russie d'accorder à l'ensemble du personnel humanitaire et des observateurs de l'OSCE et de l'ONU un accès sûr, rapide et sans entrave à l'ensemble du territoire ukrainien que la Russie contrôle, y compris les régions de Donetsk et de Louhansk et la Crimée occupée, et à faciliter cet accès.

Les États-Unis comptent bien continuer à appuyer leurs partenaires ukrainiens dans leurs efforts visant à faire respecter la souveraineté de l'Ukraine et à restaurer son intégrité territoriale. À cette fin, nous nous félicitons de l'initiative « plateforme pour la Crimée » de l'Ukraine, et nous espérons que des partenaires partageant les mêmes vues envisageront de s'associer à cet effort diplomatique pour faire reculer l'agression de la Russie et faire clairement savoir que la communauté internationale ne tolérera pas l'occupation brutale russe.

## Annexe XVIII

### **Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, la Représentante spéciale de la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M<sup>me</sup> Heidi Grau, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, M. Halit Çevik, de leurs observations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des accords de Minsk et sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine.

Le Viet Nam réitère son appui de longue date au règlement de tous les différends par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux du droit international. À cette fin, les intérêts légitimes des parties doivent être pris en compte. C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés à cette fin, notamment la recherche d'une solution durable et pacifique en Ukraine par la mise en œuvre des accords de Minsk. À cet égard, je voudrais souligner les trois points suivants.

Tout d'abord, la signature des accords de Minsk en 2014 et 2015 et la réunion organisée au format Normandie le 9 décembre 2019 ont été des signes encourageants des efforts et des engagements des dirigeants pour stabiliser et régler la situation dans les zones touchées par le conflit. Nous prenons acte des progrès positifs dans la mise en œuvre des accords de Minsk, notamment la libération et l'échange de prisonniers et l'accord de cessez-le-feu conclu à Minsk le 27 juillet 2020.

Deuxièmement, bien que des engagements aient été pris, il est regrettable que les informations que nous recevons sur la situation sur le terrain restent préoccupantes. Les hostilités se poursuivent au quotidien et ont des conséquences dévastatrices sur la vie des civils et sur la situation humanitaire dans l'est de l'Ukraine, notamment en ce qui concerne la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Ces actions sont contraires aux accords de Minsk. Le conflit entrant désormais dans sa septième année, nous restons préoccupés par ses répercussions de plus en plus dévastatrices sur la vie de la population et sur la stabilité et le développement de l'Ukraine et de la région. Plus le conflit se prolongera, plus il sera difficile de régler la situation.

Troisièmement, afin de créer des conditions propices à la recherche d'un règlement pacifique du conflit, nous demandons instamment aux parties de s'abstenir de toute nouvelle violence et de ne pas engager de nouvelles hostilités, d'éviter les effets néfastes sur la population, d'utiliser les mécanismes existants et de tirer parti des progrès récents. Nous soulignons la nécessité pour toutes les parties d'engager un dialogue constructif afin de résoudre les problèmes existants, d'instaurer la confiance et d'appliquer les accords afin de stabiliser la situation pour favoriser la paix et le développement dans la région. Nous appelons également la communauté internationale et les pays à continuer de soutenir les parties dans leurs efforts de dialogue et de mise en œuvre des accords, et à fournir une aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

**Annexe XIX****Déclaration de M. Leonid Kravchuk, Chef de la Délégation de l'Ukraine auprès du Groupe de contact trilatéral**

[Original : russe]

Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de participer à ce débat sur une question d'une grande importance pour mon pays et, je pense, pour la sécurité de l'Europe. Je remercie également les intervenants et les membres du Conseil de sécurité qui ont exprimé leur appui à l'Ukraine et ont fourni une analyse des faits liés à l'agression russe. Cette analyse montre clairement que le Kremlin n'a pas décidé de mettre définitivement fin au conflit. L'agression se poursuit. Des gens meurent. La souffrance des civils s'intensifie.

Ma tâche aujourd'hui consiste à présenter des informations de première main sur l'application des accords de Minsk. Je voudrais passer brièvement en revue la dynamique de la situation. L'Ukraine prend des mesures pratiques pour régler le conflit et surmonter l'opposition de la Russie au processus de négociation. Je tiens à souligner que nombre de ces mesures n'auraient pas été possibles sans l'appui, tant bilatéral que multilatéral, de nos partenaires, y compris à l'Organisation des Nations Unies.

Comme certains membres du Conseil l'ont déjà mentionné, les dirigeants des pays du format Normandie ont adopté le 9 décembre 2019 un certain nombre de mesures importantes à mettre en œuvre par les parties au conflit.

L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial pendant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est également un point important. L'Ukraine a été l'un des premiers pays au monde à le soutenir, pour des raisons évidentes. Et je vous demande, M<sup>me</sup> DiCarlo, de transmettre ma gratitude au Secrétaire général.

Qu'est-ce qui a été fait dans la pratique ?

Nous avons pu nous mettre d'accord sur l'achèvement du désengagement dans trois sites pilotes. Nous avons lancé quatre nouveaux sites de désengagement.

Après le début de la pandémie de COVID-19, l'Ukraine a mis en place un format de consultation permanent, qui fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous savons que la situation relative à la COVID-19 dans les territoires occupés est très difficile et que les Ukrainiens souffrent de la non-fourniture des services de santé nécessaires par le Gouvernement d'occupation.

L'Ukraine a prolongé d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021, la loi relative au statut spécial régissant l'exercice de l'autonomie locale dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

À l'initiative de la délégation ukrainienne, un plan de mesures communes visant à la mise en œuvre des accords de Minsk a été présenté au Groupe de contact trilatéral. Ce document contient des propositions pratiques visant à mettre fin au conflit et il est totalement conforme à la lettre et à l'esprit des accords de Minsk.

En décembre 2019 et en avril 2020, nous avons convenu de la libération mutuelle de détenus et avons pu libérer un grand nombre de nos ressortissants qui étaient en captivité.

L'Ukraine a approuvé, ad referendum, l'accord-cadre du Groupe de contact trilatéral sur la lutte antimines, ainsi que le plan de déminage arrêté pour les 19 zones convenues. La Russie refuse, sous divers prétextes, d'achever les travaux de déminage dans ces zones, ainsi que dans les quatre nouveaux sites de désengagement.

Sur le volet humanitaire, deux nouveaux points de contrôle d'entrée et de sortie, à Zolote et Chtchastia dans la région de Louhansk, ont finalement été ouverts le 10 novembre 2020. Malheureusement, leur fonctionnement a été interrompu dès le premier jour par le Gouvernement russe d'occupation.

L'Ukraine a également augmenté le niveau de représentation au sein du Groupe de contact trilatéral en y incluant des hauts fonctionnaires du Gouvernement et des chefs de commissions parlementaires, ainsi que d'éminents représentants du public faisant partie des personnes déplacées dans certaines zones des régions de Donetsk et Louhansk.

Comme on peut le constater, une simple liste sommaire de quelques-unes des principales mesures que nous avons prises avec nos partenaires au cours des 12 derniers mois est révélatrice des efforts concrets déployés par l'Ukraine pour résoudre la situation dans la région du Donbass.

Malheureusement, la Russie ne fait pas autant. Au contraire, le nombre de violations du cessez-le-feu par des groupes armés illégaux russes a augmenté considérablement en janvier et février, causant de nouvelles victimes parmi les militaires ukrainiens.

En raison de l'obstruction artificielle des travaux du Groupe de contact trilatéral sur le volet politique, aucun progrès n'a été réalisé dans l'examen des propositions de travail de l'Ukraine concernant la mise en œuvre des aspects politiques des conclusions générales du sommet du format Normandie qui s'est tenu à Paris le 9 décembre 2019. Il n'y a toujours pas de réponse adéquate de la part de la Russie à nos actions sur d'autres fronts. L'obstruction et le blocage sont presque en train de devenir la norme pour la délégation russe au sein du Groupe de contact trilatéral.

Le processus de négociation susmentionné se déroule dans le contexte de la dure réalité de la poursuite de l'agression russe. La Russie fait preuve d'un manque de respect pour les principes et les normes du droit international. Nous constatons des restrictions à la liberté de circulation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, ainsi qu'un manque d'accès sûr et fiable pour la Mission spéciale d'observation en Ukraine de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment au segment temporairement non contrôlé de la frontière entre l'Ukraine et la Russie, et à la Crimée temporairement occupée. Le franchissement illégal du segment non contrôlé de la frontière par des convois routiers et de fret russes, qui acheminent des armes, des munitions et du personnel vers le territoire temporairement occupé, est devenu une pratique courante.

Je dois dire que personne n'est dupe face aux tentatives de la Russie de convaincre la communauté internationale qu'il n'y a pas de forces, d'armes ou de mercenaires russes en Ukraine. En fait, la Fédération de Russie a transformé certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, ainsi que la Crimée, en avant-postes militaires importants.

La Russie continue de délivrer des centaines de milliers de passeports russes à des citoyens ukrainiens vivant dans les territoires occupés. La région du Donbass est au bord d'une catastrophe environnementale, et pas seulement à cause de la pollution de l'air et du sol et des explosions de munitions et de mines, mais aussi à cause des émissions radioactives. Je rappelle qu'en 1979, une explosion nucléaire a été réalisée par le Gouvernement soviétique sur le territoire de la mine de Yunkom, qui se trouve maintenant dans la région du Donbass temporairement occupée. Après l'explosion, une cavité radioactive s'est formée dans la mine, d'où l'eau était constamment pompée pour empêcher les radiations d'atteindre la surface et les eaux souterraines. Il y a presque trois ans, l'administration occupante a cessé de pomper les eaux souterraines, et les radiations s'infiltrèrent déjà dans les aquifères de captage d'eau potable.

En outre, en raison de l'agression russe, l'Agence internationale de l'énergie atomique n'a pas été en mesure de vérifier les emplacements où des matières nucléaires sont utilisées dans les territoires occupés depuis 2014. L'Ukraine déploie des efforts concrets, mais jusqu'à présent nous n'avons pas reçu de réponse de la part de la Russie à notre demande, ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Je suis convaincu que tout en discutant de la mise en œuvre des accords de Minsk, nous devons également penser à l'avenir, lorsque le conflit sera, je l'espère, terminé. En collaboration avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat, nous devons adopter une approche stratégique de l'avenir de la région du Donbass. Nous devons poursuivre notre travail difficile mais nécessaire. Ensemble, nous pouvons faire beaucoup. En tant que Chef de la Délégation de l'Ukraine auprès du Groupe de contact trilatéral, je suis prêt à avoir des échanges étroits au quotidien. J'invite chacun à poursuivre un dialogue constructif, et je me réjouis que vos ambassadeurs en Ukraine travaillent en étroite collaboration à cette fin en apportant l'aide nécessaire à notre pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que l'action de consolidation de la paix de l'ONU dans la région du Donbass occupée peut constituer un volet très important de notre coopération visant à rétablir les infrastructures de base, l'état de droit, la gouvernance et la justice transitionnelle. J'espère que la réintégration se fera bientôt, le plus tôt sera le mieux. Je tiens à vous assurer que l'Ukraine continuera à fournir les efforts nécessaires pour régler le conflit. Nous attendons la même approche de la part de la partie russe.

## Annexe XX

### **Déclaration de M. Christoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Allemagne s'adresse aujourd'hui au Conseil dans le cadre de ce que l'on appelle le format Normandie. Avant de commencer, je voudrais m'aligner sur ce que mon collègue et ami, l'Ambassadeur français, Nicolas de Rivière, a dit tout à l'heure.

L'Ambassadeur russe, Vassily Nebenzia, a déjà fait allusion à l'Allemagne et à notre rôle au sein du Conseil de sécurité. Je voudrais commencer mon intervention en revenant sur l'un de ses prédécesseurs au Conseil de sécurité. Le 19 décembre 1994, le Représentant permanent de la Fédération de Russie de l'époque, Sergey Lavrov, avait demandé à la présidence du Conseil de sécurité de faire inscrire le Mémorandum de Budapest comme document du Conseil de sécurité.

Le premier paragraphe se lit comme suit : « [l]a Fédération de Russie réaffirme son engagement de respecter l'indépendance et la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine ». À cette époque, l'Ukraine, ayant confiance dans l'engagement russe, avait renoncé à l'arsenal nucléaire qui se trouvait sur son territoire. Vingt ans plus tard, l'Ukraine a dû payer un très lourd tribut pour la bonne foi qu'elle avait placée dans le Mémorandum de Budapest et la Russie : la Russie a envahi la Crimée et l'est de l'Ukraine. La Russie a fait passer cette invasion pour un soulèvement national. Cependant, nous savons par le Président Poutine lui-même, qui a décoré les soldats russes ayant participé à l'assaut, que ce sont bien les Russes qui ont envahi la Crimée et l'est de l'Ukraine. Cet élément ne figurait pas dans la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadeur russe, Vasily Nebenzia.

Je voudrais également rappeler le moment le plus triste de l'agression russe contre l'Ukraine : le 17 juillet 2014, jour de la destruction de l'aéronef assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, où 300 personnes ont péri. À l'époque, le commandant militaire russe sur le terrain, M. Igor Girkin, s'est réjoui publiquement que l'avion, qu'il pensait être un aéronef ukrainien, a été abattu. M. Girkin vit toujours en liberté en Russie au lieu d'être jugé à La Haye, où les familles des victimes demandent des comptes pour cette horrible attaque contre le vol MH17. Cet élément ne figurait pas non plus dans la déclaration de l'Ambassadeur russe, Vasily Nebenzia.

L'Ambassadeur russe a mentionné les accords de Minsk et cité un certain nombre de paragraphes, mais il n'a cité aucun des premiers paragraphes qui sont les plus importants. Le premier paragraphe porte sur le cessez-le-feu. Je me trouvais à Minsk. Après de longues négociations, la mise en oeuvre du cessez-le-feu devait commencer à minuit le 15 février 2015, il y a maintenant six ans. À cette époque, cependant, l'attaque des soldats russes en Ukraine ne s'est pas arrêtée, car les milices russes n'ont pas pu conquérir un centre logistique très important, la ville de Debaltseve. Elles ont donc continué à se battre pendant plus de deux jours jusqu'à ce que les forces armées russes arrivent à leurs fins.

Le deuxième paragraphe concerne le retrait des armes lourdes. À ce jour, les armes lourdes russes n'ont pas été retirées de la ligne de commandement et de contrôle, ce qui constitue une violation des accords de Minsk.

Le troisième paragraphe a trait au suivi efficace. Cette tâche a été confiée à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Et nous avons encore entendu que la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine n'a pas pu jusqu'à présent faire son travail. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine ne bénéficie pas d'un libre accès à toutes les zones, ne peut pas mener un suivi efficace de ce qui se passe sur le terrain et, en particulier, ne peut pas observer la frontière russo-ukrainienne dans la région, qui n'est pas contrôlée par le Gouvernement ukrainien. Ainsi, jour après jour, la Russie peut envoyer des soldats et des armements à Louhansk et à Donetsk. Dans le dernier rapport de la Mission

spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, on peut lire que 94 % de tous les incidents nuisant au fonctionnement de la Mission sont imputables aux séparatistes. Je voudrais profiter de cette occasion et de la présence de M. Çevik pour remercier la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine du travail important qu'elle accomplit dans un contexte très difficile.

Revenons aux accords de Minsk. Le paragraphe 7 porte sur la sécurité de la distribution de l'aide humanitaire. Nous avons entendu parler aujourd'hui des difficultés que rencontrent les organisations humanitaires lorsqu'elles tentent d'apporter un soutien aux territoires occupés. Nous avons beaucoup entendu parler de la situation difficile des personnes vivant dans ces régions.

Le paragraphe 10 concerne le retrait des unités armées étrangères. À ce jour, des forces russes sont toujours déployées dans l'est de l'Ukraine. Elles n'ont peut-être pas le cachet officiel de l'armée russe, mais les Russes continuent d'être là, et sans la Russie, Louhansk et Donetsk ne pourraient pas survivre.

En écoutant aujourd'hui l'Ambassadeur russe, ce que j'ai fait avec beaucoup d'attention, j'ai toujours l'impression que c'est l'Ukraine qui a envahi la Russie, et non l'inverse : c'est en réalité la Russie qui a envahi l'Ukraine.

Oui, des problèmes existent au sein du Gouvernement ukrainien, et ce depuis le premier jour. Je me suis rendu à Kiev. Je me suis entretenu avec des membres de la Rada. La confiance dans l'engagement russe n'est pas très grande, et cela se comprend. Des doutes subsistent quand on considère la non-application du Mémorandum de Budapest. Il n'est donc pas facile pour la Rada d'approuver toutes les lois et réglementations proposées par le Gouvernement. La Rada n'est pas la Douma, où les décisions du Gouvernement sont essentiellement approuvées automatiquement. Cela s'appelle la démocratie.

En une autre occasion, nous avons entendu l'Ambassadeur russe déplorer le fait que seuls le Bélarus et la Chine avaient participé à la réunion consacrée à l'est de l'Ukraine tenue en décembre selon la formule Arria, mais personne d'autre ne voulait écouter les séparatistes. L'ancien Président ukrainien nous a rappelé aujourd'hui encore que le Groupe de contact trilatéral, qui a pour mission de régler la question et de mettre en œuvre les accords de Minsk, se composait de la Russie, de l'Ukraine et de l'OSCE. Au lieu d'essayer de donner une légitimité à ces régimes fantoches de Louhansk et de Donetsk, le Groupe doit se concentrer sur son travail. Il doit enfin ouvrir les villes de Zolote et de Chtchastia, au lieu de raconter des histoires fantaisistes. Il doit mettre fin aux restrictions imposées quotidiennement aux déplacements de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et cesser d'endommager délibérément ses biens. La Russie doit aussi cesser de délivrer des passeports russes à un grand nombre de nationaux ukrainiens. Cela contrevient clairement à l'esprit des accords de Minsk, mais constitue également une violation du droit international.

Malheureusement, les agissements de la Russie en Ukraine obéissent à un schéma que nous constatons régulièrement au Conseil de sécurité : le non-respect du droit international et du droit international humanitaire. Nous l'observons en Syrie avec l'appui apporté au régime meurtrier d'Assad, la remise en cause de la Convention sur les armes chimiques et le bombardement d'hôpitaux. Nous le constatons avec les milices stationnées en Libye. Nous avons également assisté à l'empoisonnement de M. Skripal et de M. Navalny.

Je voudrais conclure mon intervention par une citation récente de la Chancelière Merkel au sujet de la dernière initiative de la Russie. Elle a dit que : « [n]ous sommes témoins d'une autre manifestation du manque de respect de l'état de droit par la Russie ». J'espère que cette tendance s'inversera un jour.